

# ASSEMBLÉE NATIONALE

12 avril 2014

---

ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE - (N° 1536)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CE604

présenté par  
M. Blein, rapporteur

-----

### ARTICLE 15

A l'alinéa 4, substituer à la référence :

« titre I<sup>er</sup> »,

la référence :

« titre V ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel, visant à corriger une erreur de référence.